

*Transport du grain de l'Ouest—Loi*

[Traduction]

**M. Waddell:** Monsieur le Président, je voudrais poser au ministre une question qui serait plutôt de nature politique. En somme, le gouvernement n'a pas de député dans l'Ouest; il en a deux au Manitoba, mais aucun en Saskatchewan et aucun en Alberta; pourtant, ces provinces seront profondément touchées par les modifications qu'on veut apporter au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Le ministre ne croit-il pas qu'il serait inconvenant pour un gouvernement qui ne compte aucun représentant dans l'Ouest, d'effectuer des changements aussi fondamentaux pour l'Ouest canadien que ceux qui seront apportés au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau?

Je ne prétends pas que le gouvernement n'a pas juridiquement le droit d'agir ainsi; bien entendu, il l'a. Le gouvernement nous représente tous et il est élu en tant que tel.

Peut-être pourrais-je me permettre une analogie. Supposons que le parti conservateur comptant un très grand nombre de représentants de l'Ouest mais aucun du Québec forme le gouvernement et qu'il veuille modifier fondamentalement l'économie du Québec malgré l'opposition des Québécois. Serait-ce convenable au point de vue politique? A mon avis, ce ne le serait pas, mais j'aimerais que le ministre nous dise ce qu'il en pense. Cette question n'a peut-être pas été posée au sujet du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau.

Le ministre croit-il qu'il est juste au point de vue politique qu'un gouvernement, qui ne compte pour ainsi dire aucun représentant dans l'ouest du Canada, apporte des changements fondamentaux à l'économie de l'Ouest quand la population de cette région s'y oppose? Si nous agissions ainsi au Québec, il y aurait une révolution.

**M. Johnston:** Monsieur le Président, le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) prétend qu'un gouvernement qui n'est pas représenté dans une certaine région du pays devrait effectivement renoncer à son mandat de gouverner le pays. Cela équivaudrait à dire, je suppose, que si un parti ne comptait aucun représentant, mettons dans le nord de l'Ontario, qui est une région importante de cette province, il devrait s'abstenir de prendre des mesures pour améliorer l'économie de cette région.

Le ministre des Transports (M. Pepin), qui est à la Chambre aujourd'hui, a entrepris au sujet de cette initiative des consultations d'une ampleur sans précédent. En outre, quand le député de Vancouver-Kingsway conteste cette initiative politique, je veux lui signaler que le parti libéral qui forme le gouvernement au pouvoir compte un grand nombre de membres partout au Canada qui se font les porte-parole de la population de l'ouest du Canada.

Cette question a fait l'objet d'une résolution très importante au congrès national d'orientation politique que le parti libéral tient régulièrement, contrairement à d'autres partis représentés à la Chambre, et ce congrès a appuyé entièrement les mesures que prend le gouvernement.

Je rejette tout bonnement l'allégation selon laquelle le gouvernement fédéral doit renoncer à ses responsabilités parce qu'il n'est pas représenté dans une certaine région. Je soutiens qu'un parti ne serait pas représenté dans une région du pays uniquement s'il donnait l'impression aux Canadiens que les problèmes de l'Ouest ne sont pas les siens. Toutefois, ils le sont certes.

**M. Benjamin:** Monsieur le Président, je constate que l'honorable représentant a omis de mentionner que le parti libéral en Saskatchewan, en Alberta et au Manitoba—c'est-à-dire ce qui en reste—s'oppose à cette mesure. Il l'a dit publiquement et sans ambages. Il veut le maintien du tarif-marchandises réglementaire pour les céréaliculteurs.

● (1130)

Je voudrais demander au ministre, qui est un chaud partisan de la libre entreprise, s'il croit convenable qu'un gouvernement aille investir l'argent des contribuables dans un projet quelconque sans faire participer ceux-ci d'une façon ou d'une autre aux profits ainsi obtenus; je veux parler, par exemple, de l'argent investi dans la société Canadair et dans quelques autres projets à l'égard desquels les Canadiens ont un certain droit de propriété ou de regard, ou s'agirait-il tout bonnement d'un cadeau, comme d'aucuns le disent dans le cas des chemins de fer? Le ministre ne convient-il pas qu'il serait logique pour le Canada... Monsieur le Président, je voudrais bien que le ministre des Transports (M. Pepin) cesse de souffler au ministre une réponse qui ne sera pas bonne de toute façon. Cela dénote un manque de courtoisie de sa part et prouve certainement que son collègue du cabinet ne sait absolument rien de cette affaire, puisqu'il faut lui chuchoter ce qu'il doit dire.

Le ministre ne croit-il pas qu'il vaudrait mieux, en retour des investissements fournis, que le Canada accroisse sa participation dans le Canadien National en fonction du capital qu'il lui offre, de même que ses actions dans le Canadien Pacifique Limitée afin d'avoir droit aux intérêts, dividendes, ou profits découlant de cet investissement? Pourquoi laisser aux seuls actionnaires du Canadien Pacifique Limitée la participation aux bénéfices engendrés par un investissement fait par les contribuables?

**M. Johnston:** Monsieur le Président, je ne m'étonne pas que le député pose cette question. Sa théorie socio-économique mise à part, je crois que je partage bien des opinions émises par le député, mais pas dans ce domaine.

D'abord et avant tout, il estime que nous devrions accroître notre participation dans le CN. Le CN nous appartient à 100 p. 100. Je ne vois pas comment il pourrait nous appartenir davantage. Si des dividendes sont versés par le CN, je ne vois pas qui les toucherait si ce n'est le gouvernement canadien. C'est probablement en partie parce qu'il ne sait pas ce qu'est vraiment une société et quelle activité elle exerce que le député nous énonce aujourd'hui pareille théorie. Il y a de nombreuses activités du secteur privé que le gouvernement fédéral choisit de subventionner au nom des contribuables canadiens et ces investissements nous rapportent effectivement beaucoup, monsieur le Président, en emplois additionnels, en services améliorés à la population canadienne et, ce qui est plus important et que semblent oublier les députés, le gouvernement canadien est associé à 50 p. 100, par le biais du régime fiscal, à toutes les sociétés privées du pays. C'est ainsi que fonctionne notre régime fiscal. Il a justement pour but de permettre aux Canadiens de participer équitablement aux bénéfices réalisés dans toute activité du secteur privé. J'ai l'impression que les députés néo-démocrates ont trop souvent tendance à l'oublier, monsieur le Président.